

CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYES TEAM

Ce règlement complète ou modifie les règlements Standard et Championnat de France Rallyes.

9.4.1. Conditions de participation

Définition d'un Team : entreprise intervenant sur la préparation et l'exploitation de voitures de rallyes. A cette entreprise sera éventuellement associé le nom d'un partenaire, à l'exception d'une marque automobile.

La FFSA se réserve le droit de ne pas accepter une candidature qui ne répondrait pas à l'esprit de ce Championnat.

9.4.1.1. Tout Team souhaitant participer au Championnat de France doit :

a) posséder une licence **Nationale** Concurrent Ecurie **Auto** avec laquelle il engagera chacune des voitures pouvant marquer des points pour le Team. Cette licence sera au nom du Team et de son éventuel partenaire.

b) s'inscrire auprès de la FFSA.

Cette inscription doit avoir lieu au plus tard 21 jours ouvrés avant la publication officielle de la liste d'engagés par l'organisateur du premier Rallye auquel le Team participe dans l'année.

L'inscription à ce Championnat permet notamment au Team de bénéficier des différentes actions promotionnelles organisées par la FFSA et spécifiques à cette compétition.

Le prix de l'inscription est de **6.500 euros**. Cette somme sera réglée selon l'échéancier proposé dans le bulletin d'inscription.

c) fournir à la FFSA le logo du Team

9.4.1.2. Ce Championnat sera créé, sous réserve qu'un minimum de 5 Teams se soient inscrits auprès de la FFSA au plus tard à la date de clôture d'engagement de la première manche du CFR **2012. Il ne pourra recevoir plus de 10 Teams.**

Dans le cas où ce Championnat n'aurait pas lieu, les équipes seront remboursées de leurs droits d'inscription, ainsi que du montant de la licence s'ils ne souhaitent pas la conserver.

9.4.1.3. Chaque Team devra faire parvenir à la FFSA la liste des voitures qu'il engage au plus tard le jour de la clôture des engagements du rallye concerné. Les voitures engagées doivent impérativement être exploitées par le Team pendant toute la durée du rallye, cela signifie donc la présence de la voiture au sein de la seule structure du Team pendant le rallye et exclut la présence de personnel professionnel d'une société autre que le Team engagé.

Par ailleurs, Chaque Team aura un maximum de 5 postes de travail au sein de sa zone d'assistance. Au sein de cette zone, ne pourront être présents que des véhicules d'assistance aux couleurs du Team, ou vierges de tout marquage.

La FFSA se réserve le droit de ne pas attribuer de points au Team qui ne respecterait pas cette règle.

L'unique exception à cette règle peut concerner les voitures engagées au sein de coupes de marque, si dans ces dernières, un regroupement est nécessaire.

Le nombre de voitures engagées par le Team est limité à cinq. Les 3 pilotes susceptibles de marquer les points pour le Team seront identifiés par ce dernier 24 heures avant la première réunion du Collège des Commissaires Sportifs du rallye concerné. Pour satisfaire à la parité sportive, les 3 pilotes désignés devront être inscrits au CF et/ou au Classement Promotion.

9.4.1.4 Voitures admises

Chaque Team aura la possibilité de nommer au maximum 3 voitures par rallye.

Chaque Team devra engager dans chaque rallye auquel il participe au moins une voiture appartenant à l'une des classes suivantes :

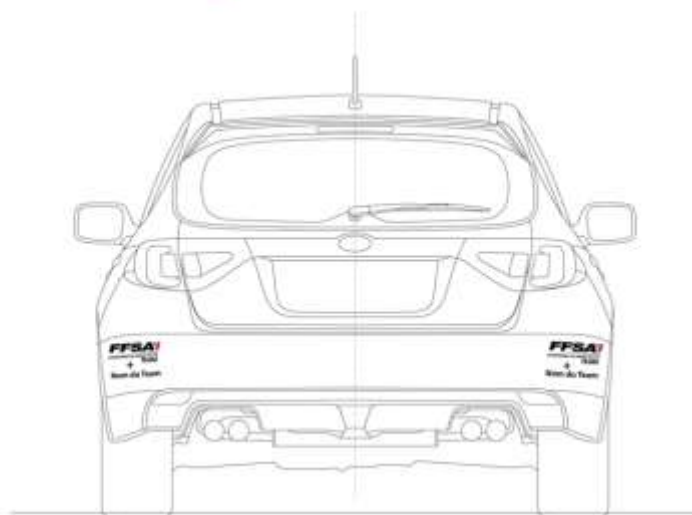
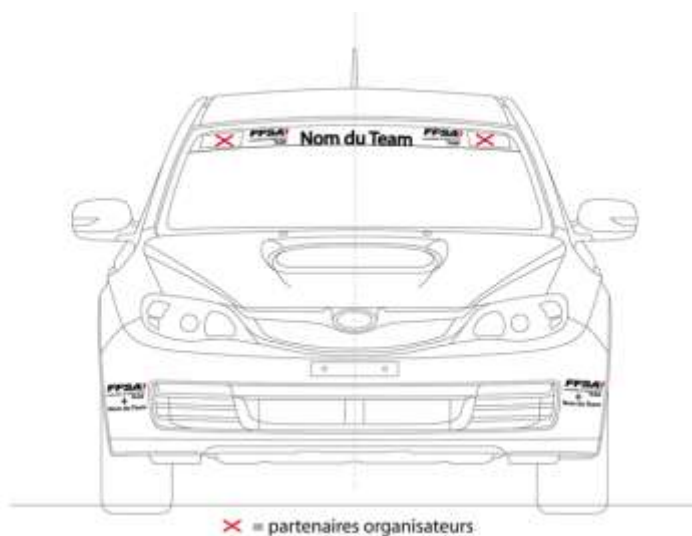
A8W	N4	GT 10	GT+	<u>R4</u>	R3	R2	R1
A8	A7S	N3					

Les autres voitures engagées par le Team devront appartenir soit aux classes énumérées ci-dessus soit aux classes **définies par une Coupe de Marque ou un système promotionnel dont la réglementation est reconnue par la FFSA**, si non répertoriées précédemment.

9.4.1.5 Identifications

Les voitures nominées par le Team devront porter les identifications suivantes sur les zones précisées définies ci-dessous :

- Recommandé : pare soleil : Nom du Team + Logo CFR Team + Logo Sponsor CFR Team*
- Obligatoire : Pare choc avant : Nom du Team + Logo CFR Team + Logo Sponsor CFR Team*
- Obligatoire : Pare choc arrière : Nom du Team + Logo CFR Team + Logo Sponsor CFR Team*



Seront également positionnés sur les voitures nominées un autocollant de diamètre 20 cm sur le pare soleil, ainsi que les 2 panneaux de portières à l'occasion du passage aux vérifications techniques.

* : dans le cas où la FFSA trouverait un annonceur propre à ce Championnat.

9.4.2. Attribution et barème des points

9.4.2.1. Pour chaque rallye du Championnat de France, l'attribution des points est faite selon le barème suivant **multiplié par 1 ou 2 selon le coefficient attribué au rallye** :

Dans chaque Classe :

1 ^{er}	10 points
2 ^{ème}	8 points
3 ^{ème}	6 points
4 ^{ème}	5 points
5 ^{ème}	4 points
6 ^{ème}	3 points
7 ^{ème}	2 points
8 ^{ème}	1 point

Lorsqu'une classe comporte moins de 3 partants, le nombre de points attribués au classement de celle-ci sera divisé par 2, sauf dans le cas où le concurrent est classé parmi les 10 premiers du rallye.

Les points à la classe seront attribués selon la position réelle des concurrents, qu'ils soient inscrits ou non au CF et/ou Trophée Michelin.

9.4.2.2. Chaque Team additionnera les points marqués par ses 2 pilotes nommés ayant obtenu le plus de points. Dans le cas où les 2 pilotes nommés appartiendraient à une même classe et termineraient 1^{er} et 2^{ème} ou 2^{ème} et 3^{ème} au scratch, une prime de 2 points serait attribuée au Team.

A l'issue de chaque rallye, un classement sera établi.

Pour départager les ex-æquo, il sera tenu compte pour chaque Team de la meilleure place obtenue par une de ses voitures au classement général du rallye, que les points obtenus par cette dernière soient ou non retenus pour le Team.

Exemple :

Team AB

- Voiture N°7 WRC 5ème scratch, 3ème classe A8W 6 points
- Voiture N°34 R2 22ème scratch 1er classe R2 10 points
- Voiture N° 67 GT10 54ème scratch 2ème classe GT10 8 points

Le total du team AB est : 18 points soit 10 points (N°34) + 8 points (N°67)

La place retenue en cas d'ex-æquo est celle de la voiture N°7 soit 5ème.

9.4.2.3. Classement final

Le titre de Champion de France des Rallyes sera décerné au Team en comptabilisant les 7 meilleurs résultats enregistrés.

9.4.3. Promotion

9.4.3.1. Chaque Team inscrit pourra, sur l'année en cours, utiliser dans toutes ses opérations de communication le logo du Championnat de France Team fourni par la FFSA.

La FFSA assurera la promotion de ce Championnat par :

La création d'une rubrique dédiée au sein de chacun de ses moyens de communication : dossiers de presse, communiqués de presse, site internet, émission TV.

L'achat d'espace dans la presse écrite après chaque manche du Championnat, mettant en valeur le podium du Championnat Team et les logos des Teams inscrits pourra faire l'objet d'une action spécifique.